

BATIMENTS COMMUNAUX**Travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin**

Avenants n°1 aux lots n° 1, 2, 3, et 5

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Par délibération en date du 18 décembre 2008, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés relatifs aux travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin, comme suit :

- Lot n°1 : « Gros œuvre, démolition, carrelage » à la société SCGE, pour un montant de 294 288,61 € TTC,
- Lot n°2 : « Cloisons doublages, faux-plafonds » à la société SNERCT, pour un montant de 284 686,95 € TTC,
- Lot n°3 : « Menuiseries intérieures » à la société RCA, pour un montant de 279 129,16 € TTC,
- Lot n°5 : « Electricité » à la société BRUNET, pour un montant de 236 793,65 € TTC.

Pour mener à bien le projet à son terme, des adaptations et des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires notamment suite à des mises au point du maître d'œuvre. De plus, des sujétions techniques imprévues sont apparues.

L'attribution tardive du marché de travaux relatif à l'ascenseur, résultant d'un appel d'offres infructueux, a entraîné un retard dans l'enchaînement des tâches ne permettant pas aux sociétés titulaires des marchés de terminer leurs ouvrages dans les temps initialement prévus et nécessitant donc une prolongation du délai contractuel de 3 mois.

Pour le lot n°1 :**Modification des prestations :**

La sapine (élément servant à acheminer les matériaux aux 1^{er} et 2^{ème} étages) prévue au présent marché, n'est plus jugée nécessaire.

Ceci génère une moins-value de 4 687,20 € HT, soit 5 605,89 € TTC représentant une baisse de 1,9 % du montant du marché initial.

Pour le lot n°2 :**Sujétions techniques imprévues :**

Dans le cadre de l'instruction de la déclaration des travaux, la brigade des sapeurs pompiers de Paris a demandé tardivement des modifications sur l'aménagement des bureaux, la nature et le degré coupe feu des cloisons. Cette mise à jour entraîne une moins value de 1 923,40 € HT du montant initial du marché.

Modification des prestations :

A l'issue de la création des bureaux dans les étages, la rénovation des faux plafonds de la cage d'escalier s'avère indispensable. Cela occasionne une plus value de 2 864,73 € HT du montant du marché initial.

En conséquence, le montant de l'avenant n°1 est de 941,33 € HT, soit 1 125,83 € TTC, représentant une augmentation de 0,4 % du marché initial .

Pour le lot n°3 :

Modification des prestations :

La pose des nouveaux réseaux de chauffage dans le bâtiment entraîne la réalisation de l'encoffrement des canalisations des réseaux de chauffage représentant une plus-value de 3 723,00 € HT.

Le contrôleur technique a émis, au regard de la régularisation sécurité, incendie en vigueur, une demande tardive d'encloisonnement d'un local technique non prévu dans les pièces du marché. Cette prestation occasionne un surcoût pour ce lot de 738,42 € HT.

Il est par ailleurs demandé le maintien et l'adaptation du poste d'accueil existant à la place du nouveau bureau d'accueil prévu au marché. Cela représente une diminution du montant initial du marché de 3 592,96 € HT.

Il est enfin demandé la pose de stores vénitiens dans l'un des bureaux pour un montant de 362,80 € HT.

Sujétions techniques imprévues :

Lors de l'exécution des travaux, les prestations de réparations (remise en jeu) des huisseries ont été plus importantes que prévues sur deux fenêtres. En effet, ces dernières ont subi une attaque parasitaire, non décelée lors des études.

Cette réparation occasionne un surcoût de 1 840,00 € HT.

En conséquence, le montant de l'avenant n°1 est de 3 071,26 € HT soit 3 673,23 € TTC, représentant une augmentation de 1,32 % du montant de marché initial.

Pour le lot n°5 :

Modifications des prestations :

Le maître d'œuvre a omis la fourniture des sèche-mains électriques dans les sanitaires créés.

Ce poste occasionne un surcoût de 3 391,00 € HT.

Par ailleurs, le contrôleur technique a émis un avis défavorable sur le disjoncteur général dont le remplacement non prévu au marché génère un surcoût de 2 461,00 € HT.

Enfin, les services informatique et téléphonie de la Ville demandent le remplacement d'un câble de transfert de capacité supérieure (112 paires au lieu de 56 paires) et l'ajout de prises de courant faible dans les locaux archives pour un montant de 1 841,00 € HT.

Sujétions techniques imprévues :

Durant l'exécution des travaux, la découverte de réseaux électriques non spécifiés sur les plans existants dans les cloisons à démolir, occasionne des travaux de dévoiement pour un coût de 964,00 € HT.

L'ensemble de ces prestations entraîne un coût de 8 657,00 € HT soit 10 353,77 € TTC, représentant une hausse de 4,37 % du montant du marché initial.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver les quatre avenants aux marchés de travaux passés dans le cadre du réaménagement du centre administratif Marcel Cachin, comme suit :

- l'avenant n°1, d'un montant en diminution de 5 605,89 € TTC, au marché "Gros œuvre, démolition, carrelage" conclu avec la société SCGE (lot n°1) ;
- l'avenant n°1, d'un montant de 1 125,83 € TTC, au marché "Cloisons, doublages, faux plafonds" conclu avec la société SNERCT (lot n°2) ;
- l'avenant n°1, d'un montant de 3 673,23 € TTC, au marché "Menuiseries intérieures" conclu avec la société RCA (lot n° 3) ;
- l'avenant n°1, d'un montant de 10 353,77 € TTC, au marché "Electricité" conclu avec la société BRUNET (lot n° 5).

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : avenants.

BATIMENTS COMMUNAUX

Travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin

Avenant n°1 au marché "Gros œuvre, démolition, carrelage" (lot n°1)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 18 décembre 2008 autorisant le Maire à souscrire le marché de travaux "Gros œuvre, démolition, carrelage" (lot n°1) à la société SCGE dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin,

considérant que le montant initial du marché susvisé s'élevait à 294 288,61 € TTC,

considérant que des modifications des prestations sont apparues nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet,

considérant en conséquence que la diminution du montant des travaux s'élève à 5 605,89 € TTC et nécessite de passer un avenant n°1 au marché initial,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 44 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant en diminution de 4 687,20 € HT, soit 5 605,89 € TTC, au marché "Gros œuvre, démolition, carrelage" (lot n°1) conclu avec la société SCGE dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

BATIMENTS COMMUNAUX

Travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin

Avenant n°1 au marché "Cloisons doublages, faux-plafonds" (lot n°2)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 18 décembre 2008 autorisant le Maire à souscrire le marché de travaux " Cloisons, doublages, faux-plafonds" (lot n°2) à la société SNERCT dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin,

considérant que le montant initial du marché susvisé s'élevait à 284 686,95 € TTC,

considérant que des sujétions techniques imprévues sont apparues et que des prestations supplémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne exécution du projet,

considérant en conséquence que l'augmentation du montant des travaux s'élève à 1 125,83 € TTC et nécessite de passer un avenant n°1 au marché initial,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 44 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 941,33 € HT, soit 1 125,83 € TTC, au marché "Cloisons, doublages, faux-plafonds" (lot n°2) conclu avec la société SNERCT dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

BATIMENTS COMMUNAUX

Travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin

Avenant n°1 au marché "Menuiseries intérieures" (lot n°3)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 18 décembre 2008 autorisant le Maire à souscrire le marché de travaux "Menuiseries intérieures" (lot n°3) à la société RCA dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin,

considérant que le montant initial du marché susvisé s'élevait à 279 129,16 € TTC,

considérant que des sujétions techniques imprévues sont apparues et que la réalisation de prestations supplémentaires s'avère nécessaire et indispensable à la bonne exécution du projet,

considérant en conséquence que l'augmentation du montant des travaux s'élève à 3 673,23 € TTC et nécessite de passer un avenant n°1 au marché initial,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 44 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 3 071,26 € HT, soit 3 673,23 € TTC, au marché "Menuiseries intérieures" (lot n°3) conclu avec la société RCA dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010

BATIMENTS COMMUNAUX

Travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin

Avenant n°1 au marché "Electricité" (lot n°5)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

vu sa délibération en date du 18 décembre 2008 autorisant le Maire à souscrire le marché de travaux "Electricité" (lot n°5) à la société BRUNET dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin,

considérant que le montant initial du marché susvisé s'élevait à 236 793,65 € TTC,

considérant que des sujétions techniques imprévues sont apparues et que la réalisation de prestations supplémentaires s'avère nécessaire et indispensable à la bonne exécution du projet,

considérant en conséquence que l'augmentation du montant des travaux s'élève à 10 353,77 € TTC et nécessite de passer un avenant n°1 au marché initial,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 44 voix pour et 1 abstention)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 8 657,00 € HT, soit 10 353,77 € TTC, au marché "Electricité" (lot n°5) conclu avec la société BRUNET dans le cadre des travaux de réaménagement du centre administratif Marcel Cachin à Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JANVIER 2010